



Rédacteur en chef : Christophe PAVIE Rédaction : Thierry Martini, Jean-François Martinière,



Le coin des Associations

Agenda

28 janvier 2023	Vœux du Maire (salle des fêtes 11h30)	Municipalité
29 janvier 2023	Bourse aux vêtements	A.P.E. Guitinières - Nieul
04 février 2023	Chasse à Courre	A.C.C.A. de Nieul le Virouil
04 février 2023	Soirée Entrecôte	A.C.C.A. de Nieul le Virouil
25 février 2023	Repas Montagnard (Guitinières)	A.P.E. Guitinières - Nieul
04 mars 2023	Concours de Belote	Ass. Sport. Guitinières Nieul
01 avril 2023	Concours de Belote	Ass. Sport. Guitinières Nieul

Toutes ces manifestations se dérouleront à la salle des fêtes (sauf cas spécifications contraires)

L'Association des Parents d'Elèves de Guitinières/Nieul-le-virouil (A.P.E.) est une association créée par des parents d'élèves du R.P.I. (Regroupement Périscolaire Intercommunal) dont le rôle principal est de récolter des fonds afin de financer des projets (sorties scolaires, voyages...), des jeux et fournitures pour les enfants des deux écoles.

L'année dernière, l'APE a pu financer intégralement la sortie sur l'ile d'Aix pour l'ensemble des élèves du RPI. Le transport étant financé par le SIVOS, aucune participation n'a été demandée aux familles. L'argent récolté a aussi servi à la préparation du spectacle de fin d'année ainsi qu'à l'installation structures gonflables dans la cour de l'école de Nieul pour le dernier jour d'école.



Cette année encore l'APE s'engage à organiser différents évènements tout au long de l'année. L'A.P.E. finance une partie du voyage scolaire au ski pour les élèves de CE2, CM1 et CM2 et réduit au maximum la participation des familles.

Initialement prévue le 4 décembre 2022, la bourse aux vêtements d'hiver (adultes et enfants), jouets et puériculture se déroulera le **29 janvier à la salle des fêtes de Nieul le Virouil**.

Un repas montagnard est prévu le **25 février à Guitinières**. Ce repas se veut un moment convivial entre amis, familles, parents, élèves, personnels des écoles et des communes, élus. Il permettra de récolter des fonds pour le voyage à la neige.

Enfin, nous terminerons l'année scolaire avec la **kermesse** qui se déroulera **courant juin** (dates à définir avec les professeurs) sur la commune de Guitinières.

Nous tenons à rappeler que l'APE est une structure associative et que **l'implication de tous** permet à nos enfants de profiter de sorties et de structures sur les écoles. Sans cela nous ne pouvons rien proposer et mettre en place sur le RPI.

Il est primordial que chacun se sente concerné !!!!

Ce manque d'implication s'est fait ressentir lors de la première manifestation qui a dû être annulée.

Nous espérons très sincèrement que les prochaines manifestations concerneront plus de monde et seront une réussite.

Nous vous rappelons que nous avons une **page FACEBOOK** :

APE Guitinières/Nieul Le Virouil .

Aussi, n'hésitez pas à nous contacter et nous solliciter. Toutes les idées sont les bienvenues !

Pour finir, nous vous adressons à tous une très bonne année 2023. Qu'elle vous apporte à vous et vos proches la joie, la santé et le bonheur!

Toute l'équipe de L'APE

Association Sportive Guitinières Nieul

Notre Assemblée Générale a eu lieu le dimanche 11 décembre 2022, dans la salle des Associations de Guitinières, en présence de Mr J.Ph. Potier, Maire de Guitinières , suivie d'un moment festif.

Il a été rappelé que la saison 2021-2022 était composée d'une équipe « séniors » en D4 de 18 joueurs ; de 5 dirigeants non joueurs, et 8 dirigeants/joueurs/entraîneurs ; 1 arbitre ; et une équipe enfants de 6 garçons et 6 filles.

Pour la saison en cours 2022-2023, une équipe « séniors » en D4 de 22 joueurs ; et une équipe de 5 enfants.

Nous avons opté pour les licences dématérialisées ; certains joueurs ont eu des difficultés pour les valider ; une licence papier a été nécessaire.

Le Club a fait l'achat d'une nouvelle tablette électronique pour l'enregistrement des matchs.

Un jeu de maillot rouge a été offert par La Fédération Française de Football.

Activités extra-sportives

- 2 lotos à St Hilaire du Bois en septembre 2022
- 3 concours de Belote sont prévus à Nieul le Virouil, les 04 mars, 01 avril et 06 mai 2023.

Projet en cours de préparation

Le 02 septembre 2023, nous fêterons les 50 ans de l'A.S. de Guitinières ; 50 ans du Club de Nieul le Virouil, et les 25 ans de la fusion des Clubs de Guitinières-Nieul.

Plus de 500 joueurs ont foulé les terrains pendant ces années.

Des réunions de préparation ont déjà eu lieu, et vont se succéder entre les dirigeants des Clubs.

Suite à l'A.G., le bureau est ainsi constitué :

Président : Edmond MERIAS ; 1^{er} Vice-Président : Cyril DE MELO ; 2ième Vice-Présidente : Aurélie GROLLEAU ; Secrétaire-Correspondant : Michel DE MELO ; Trésorière : Marie-Claude MERIAS .

Nous remercions les Municipalités de Guitinières et de Nieul le Virouil pour la Subvention qui nous est accordée chaque année, ainsi que pour le prêt des terrains, des vestiaires et des salles polyvalentes.

BONNE ANNEE 2023 à toutes et à tous.





Association pour l'Église

L'association pour l'église de Nieul-le-Virouil a eu le plaisir d'offrir aux enfants de 2 à 6 ans présents à l'APIC le lundi 24 octobre, pendant les vacances de la Toussaint, un conte en kamishibai d'une compagnie bordelaise. Le kamishibai est un théâtre d'images ambulant, né dans les rues japonaises. Cette petite valise en bois s'ouvre sur des planches de décors qui se succèdent laissant découvrir les différentes aventures d'un Petit Ours.





L'association a également eu la joie de participer à la journée du samedi 3 décembre avec la coordination d'autres associations du village. Cette journée s'est clôturée par un concert gratuit par le gospel Allegria de Corme-Royal. La vingtaine de choristes ont offert 1h30 de chansons mêlant blues, soul et chants de Noël. Le concert a réuni plus de 80 personnes et l'association est ravie de vous voir de plus en plus nombreux à ses évènements.

Nous remercions vivement l'aide apportée à notre petite association et je profite de l'occasion pour inviter le plus grand nombre d'entre vous à y adhérer!

Bonne Année 2023

Béatrice Huleux Pillet,

Présidente de l'Association pour l'église de Nieul-le-Virouil

Pour tous renseignements utiles:

associationeglisenieul@gmail.com

06.83.58.82.10

Les Reinettes

L'équipe du bureau se joint à moi pour remercier ses adhérents toujours plus nombreux au fil des années, le tout dans une bonne ambiance conviviale et chaleureuse où de merveilleux fous rires se font échos dans les murs de l'association... aussi bientôt nous devrons les pousser pour vous accueillir!!!

Notre traditionnel repas organisé autour d'une tartiflette a été un grand succès, animé de main de maitre par *DJ MANU*, joie et bonne humeur étaient au rendez-vous.

Un Grand Merci a tous ainsi qu'aux bénévoles grâce à qui tout cela est possible. Nous remercions également les personnes qui ont contribué aux décorations de Noël et bien évidemment au marché de Noël, qui fut un franc succès avec une belle fréquentation.

Aussi, Toutes nos manifestations seront reconduites l'année prochaine. Nous prévoyons pour les membres de l'association une sortie pour le

PUY du FOU en septembre 2023.

Attachez vos ceintures et préparez vos bagages ,nous partons pour un Week end de folie!!!!

Nous vous souhaitons une très Bonne Année 2023.

Irène,

La présidente et ses Reinettes.

Si vous voulez contacter les reinettes, appelez Irène au 06 98 66 30 96



Gym à Nieul

Pour préserver la forme dans la joie et la bonne humeur, le club de gym est fier d'accueillir actuellement 45 adhérents dont 4 courageux hommes .



Notre dévoué coach Ludo, toujours bienveillant, est attentif aux gestes maintes fois répétés et il est toujours prêt à corriger nos petites erreurs, si tant est que nous en fassions!

Nous rappelons que toutes les séances s'effectuent dans la salle multi-activités de Nieul-le-Virouil, les **lundis de 19h30 à 20h30** et les **jeudis de 10h30 à 11h30**. La cotisation est de 80 euros par an (ambiance garantie).

Néanmoins, le club de gym observera la trêve des confiseurs du :

26 décembre 2022 au 05 janvier 2023.

Tout le club de Gym à Nieul vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2023. « Gymnastiquement Votre »

Pour toutes informations complémentaires contacter

Rolande au 06 77 46 13 77

LA COMMISSION NOËL

Tout le village a été décoré avec des sapins accrochés tous décorés avec soins par la commission de Noël, toute la place était occupée, ici il y avait des sapins et de l'autre coté du vin chaud où tout le monde se pressait autour du feu parce qu'il faisait froid à pierre fendre!

Si on descendait, on poussait jusqu'à la salle des fêtes, a l'intérieur, le marché de Noël fut une belle réussite, tous les exposants sont prêts à revenir. Il y avait ici des jouets, là, des réalisations confectionnées par les Reinettes, ou encore d'autres décorations et pleins de petites choses, il y avait même un coin maquillage pour les enfants. C'était la fête dedans et dehors.

Nieul fut envahi au fur et à mesure que l'après midi avançait. Beaucoup de monde se pressait aux abords de la place jusqu'à ce qu'il fasse nuit!



Puis. la lumière Fut !!!

La place s'est illuminée, au centre

un mini village avec des rennes et même un Père Noël, la façade de l'église brillait de mille feux.

Pour clore cette folle journée, un concert de Gospel était donné dans l'église

Tous, petits et grands, furent ravis d'avoir passé un moment plein de convivialité, tous ensemble !

La Commission Noël voulait remercier les associations, Comité des Fêtes, Apic, l'association pour I église et les Reinettes, ainsi que tout les bénévoles (Viviane R , Valérie A ,Jean Philippe A ,Nelly P, Anne T, Corinne L ,Remy , Alain B, et aussi Jean Marie.

Remerciement particulier aux enfants des écoles qui se sont chargés de la décoration de la Rue des Écoles avec sapins décorés, une boite aux lettres avait été installée, les courriers sont tous arrivés au Père Noël et pour ne pas se perdre, il y avait des panneaux indicateurs. Merci les enfants !!!....



Tous ont œuvré ensemble pour faire de cette manifestation une belle réussite !!!

La commission Noël vous présente tous ses meilleurs vœux pour 2023

Comité des Fête

Une nouvelle année se termine pour le comité des fêtes....

Après avoir animé la frairie et son magnifique feu d'artifice (salué comme il se doit par une foule ébahie), un marché nocturne qui



Soirée « Poule au pot»

fut un véritable succès, la journée Marche, VTT, Méchoui qui, malgré la canicule a permis de passer un agréable moment, nous avons clôturé cette année par une deuxième édition « Poule au Pot » animée par Nicolas qui a enchanté avec sa belle voix et fait danser jusque tard dans la nuit.

Enfin, nous nous sommes associés à la Commission Noël : décoration du bourg, stand boissons, dégustation et vente d'huitres. Le vin chaud a été apprécié de même que les assiettes d'huitres...

Du fond du cœur, nous remercions toutes les nieulaises et tous les nieulais qui, à chaque manifestation proposée, répondent présents.

Un grand Merci aux associations l'APIC et les Reinettes ainsi qu'à quelques conseillères et conseillers municipaux (ils se reconnaitront) pour leur précieuse aide.

Au seuil de 2023, le Comité des Fêtes vous souhaite une belle et douce année

et se prépare à vous proposer de nouvelles manifestations.



Un pas de danse pour le Père Noël

A.C.C.A.

L'A.C.C.A. de Nieul le virouil se réjouit cette année des efforts de la municipalité pour la réalisation du projet d'une seconde salle communale mise à disposition pour toutes les associations.

Nous remercions tous ceux qui ont œuvrés pour que les travaux se terminent juste avant que nous entamions notre campagne, nous remercions également tous les chasseurs qui sont venus aider.

Pour cette saison la Fédération de Chasse de Charente Maritime nous octroie un prélèvement d'une quarantaine de chevreuils et autant de sangliers (le sanglier, vu les dégâts fait aux cultures, l'A.C.C.A. peut demander autant de colliers qu'elle souhaite). A l'heure actuelle, l'association de chasse a su réaliser environ la moitié de leur prélèvement.



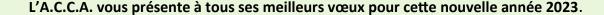
Pour la pratique d'une chasse plus sûre et responsable, l'A.C.C.A. rappelle qu'une formation décennale de sécurité est obligatoire pour tous les chasseurs. Le chasseur doit, également, se plier à la création d'un compte S.I.A. (Système d'Information sur les Armes). Sous l'autorité du Ministère de l'Intérieur, le S.I.A. est ouvert aux détenteurs d'arme, chasseurs (personne ayant un permis de chasse) ou personne qui souhaite garder une arme de catégorie C, trouvée ou héritée, qui n'a ni licence sportive ni carte de

collectionneur en cours de validité.

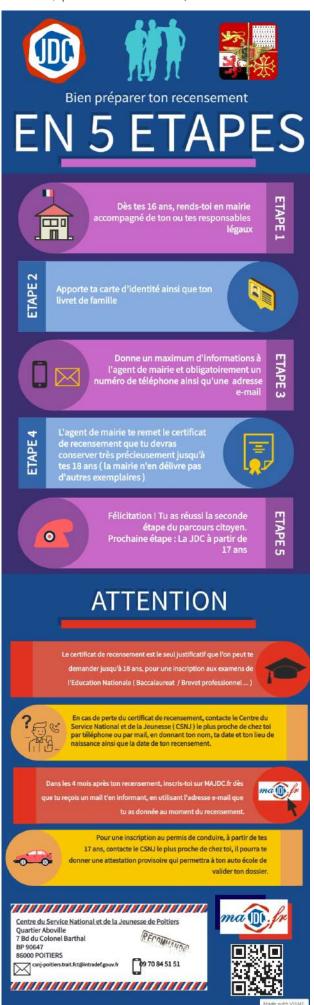
Pour la création d'un compte S.I.A., il vous suffit d'avoir une adresse courriel , la photocopie d'une pièce d'identité (carte d'identité, passeport ou titre de séjour en France), d'un justificatif de domicile et si vous êtes chasseur, vous devez justifier d'un permis de chasse et d'un numéro S.I.A. créé par votre armurier si vous avez eu recours à ses services.

Une Chasse à Courre sera organisée avec le Rallye Deloge, le **4 février 2023**.





INFOS MAIRIE



Recensement citoyen

Chaque Français dès 16 ans doit faire le recensement citoyen obligatoire pour ensuite participer à la journée défense et citoyenneté (JDC). S'il ne fait pas ces démarches, il ne peut notamment pas s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat...) avant 25 ans. Le Français qui a fait son service militaire peut le prouver à l'aide d'une attestation des services accomplis ou, en cas d'exemption, d'un certificat de position militaire.

JDC et Service national

Après avoir fait votre recensement citoyen, vous devez participer à une Journée Défense et Citoyenneté.

- ♦ Si vous êtes handicapé ou titulaire d'une carte de mobilité inclusion ou carte d'invalidité, vous pouvez demander à être exempté de participer à la JDC. Pour cela, vous devez fournir soit un certificat médical décrivant votre handicap, soit une copie du certificat cerfa n°15695
- ♦ Date et lieu de votre JDC.

Vous recevez une convocation écrite vous indiquant la date et le lieu, environ 45 jours avant votre JDC. Elle a lieu entre la date de votre recensement citoyen et votre 18e anniversaire.

En général, la JDC dure 8h30 à compter de l'heure de convocation.

- Si vous êtes salarié ou apprenti, votre convocation vous donne droit à une autorisation d'absence exceptionnelle d'une journée.
- Pour cela, vous devez présenter votre convocation à votre employeur.
- \Diamond Si la date ou le lieu de la JDC ne vous convient pas, vous pouvez demander à votre CSNJ d'autres dates ou d'autres lieux.

Votre demande écrite doit parvenir au CSNJ au plus tard dans les 15 jours qui suivent la date à laquelle vous avez reçu votre convocation.

Si vous avez fait votre recensement, mais que vous ne pouvez pas faire votre JDC avant vos 18 ans, vous pouvez demander à votre CSNJ d'être convoqué dans les 3 mois. Selon le motif pour lequel vous demandez le report de la JDC, votre CSNJ pourra vous accorder une attestation provisoire *en instance de convocation*. Elle vous servira à prouver que vous êtes provisoirement en règle au regard de la JDC.

Vous pouvez la demander soit par mail, soit par courrier.

Durant votre JDC, vous recevez des enseignements sur les enjeux et objectifs généraux de la défense nationale et sur les différentes formes d'engagement, un enseignement sur le civisme, sur la base de la ,une information sur l'égalité entre les femmes et les hommes, sur la lutte contre les préjugés sexistes et sur la lutte contre les violences physiques, psychologiques ou sexuelles commises au sein du couple.

Vous passez également des tests d'évaluation des apprentissages fondamentaux de la langue française.

À la fin de la journée, il vous est remis un certificat individuel de participation à la JDC.

Ce document certifie que vous avez participé à la JDC.

Si vous perdez ou si vous vous faites voler votre certificat, ou bien encore s'il est détérioré, **s'adresser impérativement :**

Centres du service national et de la jeunesse (CSNJ) au 09 70 84 51 51

À noter

À partir de 25 ans, aucune attestation de situation administrative n'est délivrée. En effet, vous n'avez plus à justifier votre situation concernant la JDC pour vous inscrire à un examen (permis de conduire, BEP...) ou un concours administratif organisé par l'autorité publique française.



Réunion Conseil Municipal 16 Novembre 2022

M. Mesure est nommé secrétaire

Délibération concernant la CNRACL (caisse des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers)

M. le maire demande l'autorisation de passer une convention concernant l'engagement d'honoraire pour l'intervention du centre de gestion dans le cadre du départ en retraite du personnel communal (CNRACL).

Travaux nouveau cimetière

En ce qui concerne la suite des travaux du nouveau cimetière, M. le maire propose de valider le devis de Alain GRIMARD pour une somme de 1050 euros (HT) pour la mise en place (construction) d'une jardinière à l'entrée du cimetière.

La plantation d'arbres (olivier), et le choix de prairie fleurie sera faite par Alain MORAND.

Animation estivale 2023

Dans le cadre des « Estivales » 2023, le conseil propose de consulter les associations de la commune avant le 9 décembre pour qu'elles organisent une manifestation lors des dites estivales 2023 entre le 14 au 31 juillet 2023. Sur le thème de soirée champêtre, la proposition du cinéma en plein air a été choisie parmi les activités proposées gratuitement par la Communauté des Communes de Haute Saintonge (CDCHS).

A propos du stade de Nieul le Virouil

M. Le maire a relancé la société (Guy Limoges) chargée d'effectuer les travaux de remise en état du terrain de football au stade. Une promesse d'exécution pour ce printemps 2023 en dernier recours.

Gestion communale

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise M. le Maire à prendre les décisions modificatives relatives aux travaux en régie :

Travaux du local associatif près du stade : 6000 €

Travaux du nouveau cimetière : 4000 €

Questions diverses

Ancien cimetière

Commission cimetière : la reprise de concession est organisée à la suite de l'application de nouvelles règles légales. Le choix de libérer des concessions funéraires dans l'ancien cimetière sera faite, sous l'éclairage type recherche généalogique par la mairie, aux vues des visites, de l'état d'entretien et de danger qu'elle représente.

La boite à livre

Le maire annonce que la mairie reprend la main sur ce sujet.

Décoration de noël

L'impasse de l'école sera décorée par les associations et les services de la mairie ainsi que la salle de restauration par la cuisinière. L'arrivée du sapin sur la place de l'église marquera le début de l'embellissement du bourg le 28 novembre 2022.

Séance levée à 21h

Réunion Conseil Municipal 14 Décembre 2022

M Martini est nommé secrétaire

Délibération autorisant M. le Maire à signer tous les documents relatifs à l'éventuelle implantation de L'API Superette.

M. le Maire explique qu'un point superette serait un atout pour le multiservice, cette superette proposerait des produits référencés aux prix de grande surface et viendrait compléter la gamme des produits proposé par le multiservice.

Aussi, le conseil prend cette délibération et autorise M. le Maire à signer tous les documents pour l'implantation éventuelle de cette mini superette sur une petite surface pour 15 ans.

Délibération sur la pertinence d'appliquer un bail commercial au futur Multiservice.

M. le Maire propose au conseil municipal que le bail sur le futur multiservice serait plus avantageux s'il était commercial. En effet, le bail commercial donne droit à un reversement de la TVA dès le début des travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide que le futur multiservice sera un local commercial avec un bail approprié et assujetti à la TVA trimestrielle.

Délibération concernant la convention pour le contrôle et l'entretien de défense contre l'incendie.

M. le Maire expose que les points de défense incendie (3 poteaux sur Nieul) doivent faire l'objet d'un contrôle une fois par an.

Par cette délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer cette convention avec la SAUR.

Délibération concernant la signature d'une convention avec le Syndicat de la Voirie.

M. le Mairie expose que le Syndicat de la Voirie propose de passer une convention avec la commune afin d'étudier au cas par cas les besoins de la commune en matière d'aménagement et d'entretien des voies communales.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise M. le Maire à signer cette convention (technique) avec le Syndicat.

Délibération concernant l'adhésion de la commune à la convention proposée par l'association APIC.

M. le Maire explique au conseil municipal que l'association APIC révise les prix concernant l'accueil des enfants des différentes communes du territoire les mercredis et les petites vacances (hors périscolaire). Aussi, si la commune adhérait à cette convention, les familles, souhaitant confier leur(s) enfant(s) à l'association durant ces périodes, bénéficieraient de tarifs réduits.

Le conseil, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer cette convention avec l'association.

Délibération autorisant un administré dans le besoin à ramasser du bois mort dans les bois communaux (à des fins personnelles uniquement).

M. le Maire explique aux membres du conseil, qu'un père de famille (dans le besoin) est venu à la mairie demander l'autorisation de ramasser du bois mort sur des parcelles communales de bois pour se chauffer durant cet hiver rigoureux.

Le conseil municipal autorise le ramassage du bois mort pour son chauffage.

Délibération donnant suite à la demande du SAVS de participer à l'achat d'un matériel médical.

Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) participe déjà à bon nombre d'achat de matériel médical. Cette demande porte sur l'achat d'un matériel médical pour un administré, une partie prise en charge par les services de la sécurité sociale, une autre partie par le SAVS et le reste à charge pour l'administré. Le SAVS demande une somme de 100 euros à la commune pour participation aux frais.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à verser cette somme au SAVS pour cet achat.

Délibération autorisant M. le Maire de porter acquéreur la commune auprès de la SAFER concernant les parcelles : AX 253,254,256,257, 258 et AX 259.

Suite à un incident en rapport avec la création d'une mare de défense incendie à Bois Épais, M. le maire expose les faits et le besoin de trouver des terrains pour la création de cette mare. Il demande au conseil municipal de prendre une délibération pour porter la commune comme acquéreur auprès de la SAFER.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve et autorise M. le Maire à porter la commune acquéreuse des parcelles.

Délibération sur l'avis du commissaire enquêteur (Aliénation des chemins ruraux) et sur le prix de vente.

L'enquête publique portait sur l'aliénation (vente) d'une partie des chemins communaux sis au lieu-dit le Buchaud (route des Frênes), Chez Coudouin (route de la Bergerie) et chez Naud (chemin de chez Naud).

Le commissaire enquêteur était M. Jean Philippe Potier (maire de Guitinières).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, suit l'avis du commissaire enquêteur et fixe le prix de vente des dits chemins au frais de bornage à venir.

Question Diverses.

Prochaine réunion du conseil municipal le mercredi 11 janvier 2023 à 18h30.

Séance levée à 19h45

Réunion Conseil Municipal 11 janvier 2023

M. Martini est nommé secrétaire

Autorisation pour la signature de trois devis.

M. le Maire expose que le piano de la cuisine de la salle des fêtes, après près de 25 ans de service, arrive en fin de vie, il est temps de le remplacer.

Un devis a été proposé par CFC 17 à hauteur de 3 290 € (HT) *Caillebotis pour les puits.*

La commission petit patrimoine s'était mobilisé comme chaque année pour l'entretien de certains sites dont des puits et avait signalé leur dangerosité parce que ouverts.

Aussi, pour sécuriser ces puits, la mairie a demandé des devis pour des grilles inox pour les fermer.

Les puits situés, Chemin des Tonnelles, Route des Forêts et Route de Consac, vont être fermés par ces grilles pour un montant de 2160 € (HT).

Contrat d'entretien Chauffage central.

Après maintes consultations de différents artisans, M. le Maire demande l'autorisation de signer un contrat de maintenance pour la chaudière à granulés qui chauffe l'ensemble de la salle multi activités, la cantine, l'école et les locaux de l'Apic pour un montant de 648 € (TTC) annuel.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise M. le Maire à signer les trois devis.

Demande de Subvention auprès de l'état au titre de la DETR.

M. le Maire expose que la demande de permis de construire pour le Multi Service est déposé. Son financement du sera supporté par la commune avec des subventions de la part de l'État, la Région, le Département et des Fonds Européens.

M. le Maire expose que le Multi Service sera en partie financé par l'État à travers la DETR (Dotations d'Équipements des Territoire Ruraux).

Le conseil, à l'unanimité, autorise M. le Maire à faire la demande de subvention.

Convention avec la CDCHS de prestations de services pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme délivrées au nom de la commune.

M. le Maire explique que ce service est proposé gratuitement par la branche urbanisme de la Communauté des Communes à toutes les communes.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, encourage M. le Maire a signer cette convention auprès de la CDC.

Autorisation pour engager les procédures de la mission : Diagnostique de l'église.

M. le Maire explique au conseil municipal que l'église a besoin de procéder à quelques réparations. Pour ce faire, un diagnostique est nécessaire pour faire une liste des travaux à réaliser sur l'édifice.

Le conseil municipal autorise M. le Maire à contacter les cabinets d'expertises pour évaluer les travaux.

Questions Diverses

- * Suite à des soucis de santé, Mme Patricia Biraud démissionne de son poste de conseillère municipale.
- * Les Restos du Cœur de Jonzac demande une subvention à la commune de Nieul le Virouil. Considérant que les gens en situation de précarité de la commune allaient vers la banque alimentaire de Mirambeau, cette demande a été refusée.
- * Une demande pour une concession au cimetière a été faite par une personne de confession Bouddhiste, la loi l'y autorise. Reste à définir l'emplacement précis pour la sépulture dans le nouveau cimetière.
- * Un souci avec le chauffe eau de la salle des associations a été signalé. L'appareil fonctionne après le réenclenchement du disjoncteur du tableau électrique.
- * Une lettre recommandée avait été envoyée aux propriétaires de la maison sise route de Guitinières dont les pierres des murs menaçaient de se détacher. Les propriétaires ont contacté un entrepreneur afin de réaliser les travaux de consolidation.
- * Une fiche de poste pour le recrutement du gérant du multi service a été rédigée. Elle paraîtra prochainement auprès des services de Pole Emploi.

La séance est levée à 19h45



Envie d'escapade.....?

Si vous voulez vous dégourdir les jambes en attendant le printemps, je vous propose une boucle de environ 3.6 km autour de Nieul.

- Le départ se situe place de l'église, descendre la rue du 19 mars, puis prendre tout droit la route de Guitinières sur environ 200m.
- 2) Prendre à gauche sur chemin Touvenot et continuer sur environ un kilomètre. A la première intersection, prendre à droite, suivre le chemin et rejoindre la route de Guitinières. Prendre à gauche sur environ 300 m puis, prendre à droite le chemin qui descend vers la rivière, traverser la rivière sur le pont de chez Biron.
- 3) Au sortir du pont, prendre à droite et longer le bois en remontant, au bout prendre à droite et continuer le chemin qui longe le bois de la coudraie et rejoindre la route des bois.
- 4) Reprendre à droite et regagner votre point de départ!



Histoires Communales



Trébuchet

Elles étaient deux bâtisses à Nieul le Virouil, elles se situaient non loin de la rivière « Le Tort » (limite avec Saint Sigismond de Clermont), toutes proches de l'Abbaye de la Tenaille.

L'une et l'autre, **La Bigoterie et Trébuchet**, ont appartenu à de riches propriétaires terriens au 19ème siècle, mais toutes deux ont connu une fin tragique.

La Bigoterie fut occupée et entretenue jusqu'à la fin des années 80.

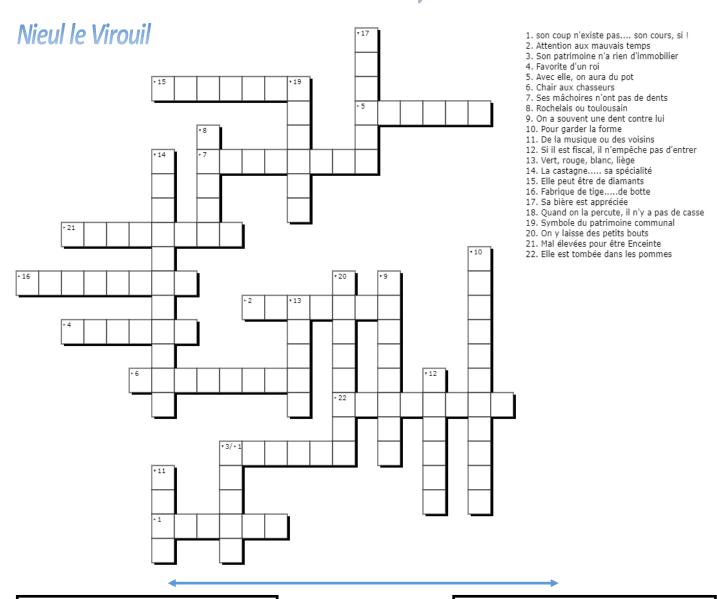
Laissée à l'abandon depuis tout ce temps, elle est tombée en ruines. Aujourd'hui, ce n'est qu'un tas de pierres et de ronces, Hôtel *** pour Sangliers.

Trébuchet était encore plus belle, occupée jusque dans les années 2000, elle fut vendue peu de temps après.

Par une nuit d'été, le 25 août 2021, elle fut détruite par un incendie....

Là aussi, il ne reste que des murs noircis par les flammes. L'édifice est très fragile, des pierres peuvent se détacher à tout moment.....

A vous de jouer !!!!



			F	ACILI	Ē			
9		4		2	5			6
1			4	9		5		2
		5	3			1		4
	3	6			4		1	9
7				1		3		8
4			8	3	2		5	
3				6		4		5
		1	9	5		7		
	6	8		4		9		

V	
Z)
	ì

	7	
		•
	7	1
-		l

		DI	FFICI	LE			
	6					7	9
	1	7			2	4	3
			8	3			
5		4		6		9	1
	4						
			2			6	
	2			1	7		
						1	4
					9		5

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

CITATION DU TRIMESTRE

Toujours suivre la voie de ses rêves, Même si parfois le chemin est difficile

(Jean Louis Étienne)

Numéros Utiles

Secours

Pompiers
Gendarmerie 17
SAMU
N° d'Appel Urgence en Europe 112
Médecin de garde (s'adresser au) 15
Pharmacie de Garde 3237
Hôpital de Jonzac05 46 48 75 75
Hôpital de Saintes05 46 95 15 15
Centre Anti Poison Bordeaux05 56 96 40 80
Femmes Violences Conjugales01 40 33 80 60
Victimes ou Témoins violences conjugales39 19
Enfance Maltraitée
Accueil Sans Abris - Samu social 115
SOS Suicides05 56 02 04 21
(Association Phoenix Écoute et Parole)

Aides aux Personnes

C.A.F	08 10 25 17 10
Pole Emploi	39 49
A.E.M. Mirambeau	05 46 49 70 16
A.D.M.R. Saint Genis de Saintonge	05 46 49 88 11
UNA A.S.A.D. Val de Seugne Jonzac	05 46 48 09 52

Administration

Mairie de Nieul le Virouil05 46	48	19	63
Ecole Primaire Nieul le Virouil05 46	48	26	81
Ecole Primaire Guitinières05 46	48	38	89
A.P.I.C05 46	04	07	04
Sous Préfecture de Jonzac05 46	48	02	11
Allo Service Public		39	39

Divers

Déchetterie Guitinières	05 46 48 32 81
Ouvert les lundi, mardi, mercredi, j	eudi, vendredi et
samedi de 9h à 12h20 et de 14h à :	17h20
ENEDIS Dépannage	09 72 67 50 17
SAUR	05 81 31 85 01
SAUR Dépannage	05 81 91 35 02

Permanences et horaires ouvertures Mairie

Lundi	14h—18h	2ème Adj.	Thierry Martini
Mardi	09h—12h		
Mercredi	14h—17h	Maire	Christophe Pavie
Jeudi	14h—18h	Maire	Christophe Pavie
Vendredi	09h—12h	1er Adj.	J. François Martinière
Samedi	10h—12h	2ème Adj.	Thierry Martini

A Nieul le Virouil!!!

Agriculture

Agriculture
Océalia (coopérative agricole) 05 46 48 19 67
Eutreprise Agricoles
Laurent Réau 05 46 86 09 17 / 06 48 15 24 63
Mode
Chantal Claessen
Conseillère de mode
Assistante Maternelle
Karine Godichaud
Décoration Intérieure
Anne Pothet 05 46 48 44 98
Charpente couverture
Claude Colombier
Tous tranaux hâtiments
Alain Grimard
(Portable)
Maçonnerie
Morgan Ménard
Peinture
Pascal Portier 05 46 48 19 62 / 06 71 62 08 69
Plaquiste
Charly Raynaud
Façades
Pedro Ferreira 06 48 87 26 50
Menuisorie
Menuiserie André 05 46 48 17 10
Plaisir du Palais
EARL Baud (fraises) 06 83 23 80 76
Le Rucher du Goribon (miel) 07 50 65 34 14
Isabelle Blanchet (miel) 05 46 48 36 03
La Bergerie (resto, routier) 05 46 49 62 05
Richard Avinio (viande de bœuf) 05 46 49 61 92
Vacances—Farniente
Françoise Neeser
Le Lit et L'Image
Domaine de Bois Épais 07 77 00 69 10
Renaud Foissard
Bien-être
Sandra Berthelot
Julie Foissard 06 51 92 82 13
Eutretieu Par cet Jardiu - Elagage
Georges Fallat
Ludovic Jacquet
Coiffure
Tanti Coiffure *
* Tanti coiffure le dernier mercredi de chaque mois

Petite Annonce

Cherche un terrain (environ 2500 m²) pour y faire paitre des moutons, une chèvre et un âne sur Nieul le Virouil.

Téléphone au **06 29 55 11 62**